



Délibération du conseil municipal du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le 8 avril le Conseil Municipal de la commune, sur convocation du 29 mars 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Étaient présents : M. ROBILLARD Patrice, M. DAUGUET Luc, Mme CHARTIER Chantal, M. BRIDIER Patrice, MM. BARCAT Jacky, REBOULEAU Yves, Mme GODILLOT Ginette, Mme CAILLAUD Catherine, Mme Virginie BESSE, M. MORLON Jean Paul

Ont donnés procuration : Mme RAGUSA Marie-Claude à M. Luc DAUGUET, Mme CORNU Mathilde à Mme CHARTIER Chantal

Étaient absents : Mme BELLOTTI-LEMONNIER Martine, Mme AUSSANT Emilie, M. LOUBENS Louis Gabriel

Objet : 19- Signature d'un bail dérogatoire – installation d'une piscine mobile

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'entreprise Oleron Sauvetage Cotier a proposé l'installation d'une piscine mobile pour dispenser des cours d'apprentissage de natation sur un des courts de tennis municipaux puisque le précédent occupant a mis fin à son activité en 2022.

Au vu de l'investissement engagé par Monsieur François Matagne, un bail dérogatoire d'une durée de 3 ans est le contrat qui semble le plus adapté.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le montant du loyer annuel à 2 400 €, il sera payable mensuellement auprès du SGC Marennes Oléron après réception de l'avis des sommes à payer

DETERMINE un forfait annuel pour la mise à disposition de l'eau nécessaire au remplissage de la piscine à 360 € dont le montant sera réparti mensuellement avec le loyer.

DIT QUE la mise à disposition de l'électricité nécessaire au fonctionnement de la piscine fera l'objet d'une facturation deux fois par an au réel de la consommation électrique.

DIT QUE les frais nécessaires à l'augmentation de la puissance électrique du compteur et à la modernisation de celui-ci seront refacturés à l'exploitant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail dérogatoire pour la location d'un espace pour l'installation d'une piscine mobile pour une durée de 3 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Patrice ROBILLARD



Le secrétaire de Séance,
Luc DAUGUET

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise au représentant de l'Etat le **09 AVR. 2024** et publié sur le site internet de la commune le **10 AVR. 2024**
Patrice ROBILLARD